

Le Manifeste IFLA pour Internet

Le libre accès à l'information est essentiel à la liberté, l'égalité, la compréhension mondiale et la paix. Donc, la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions (IFLA) affirme que:

- *La liberté intellectuelle est un droit pour chaque individu : avoir une opinion et pouvoir l'exprimer, rechercher l'information et la recevoir est la base de la démocratie. Cela est la raison d'être de la bibliothèque.*
- *La liberté d'accès à l'information, indépendamment des moyens et des frontières, est une responsabilité fondamentale de la bibliothèque et des professionnels de l'information.*
- *L'accès libre à l'Internet dans les bibliothèques et les services d'information garantit la liberté de l'individu et du groupe, sa prospérité et son développement.*
- *Les obstacles à l'information doivent être levés, particulièrement lorsqu'ils favorisent l'inégalité, la pauvreté et le désespoir.*

Liberté d'Accès à l'Information, Internet et les Bibliothèques et Services d'informations

Les bibliothèques et les services d'information sont, à l'échelon mondial, les interfaces vivantes entre les gens, les ressources d'information et le flux d' idées et de créativité qu'ils recherchent. Les bibliothèques et les services d'information rendent accessibles les différentes formes d'expression humaine dans toute leur richesse et la culture dans sa diversité par tous les modes de transmission.

Grâce à Internet, du village le plus petit ou le plus reculé ou de la plus grande des villes, des individus ou des groupes d'individus, dans le monde entier, ont un accès égal à l'information. Cela peut être pour leur développement personnel, leur formation, leur intérêt personnel, leur culture, l'activité économique ou pour prendre une part active à la démocratie. Tout peut présenter de l'intérêt, tout est savoir ou culture offert au monde.

Les bibliothèques et les services d'information sont les meilleurs points d'accès à Internet. Dans certains cas, ils apportent un surcroît de commodité, de conseils et d'aide, parfois, c'est le seul point d'accès possible. Ils permettent de surmonter les obstacles nés de l'hétérogénéité des ressources, des technologies et de la formation.

Les principes de Liberté d'Accès à l'Information via l'Internet

L'accès à l'Internet et toutes ses ressources doit être compatible avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, particulièrement l'Article 19:

Chacun a droit à la liberté d'opinion et à l'expression de celle-ci; ce droit suppose la liberté d'avoir une opinion sans subir d'ingérence d'aucune sorte et de pouvoir chercher, recevoir et communiquer des informations et des opinions par n'importe quel média et indépendamment des frontières.

La capacité d'Internet à connecter le monde entier donne les moyens à tous de jouir de ce droit. Par conséquent, l'accès ne doit être soumis à aucune forme de censure quelle soit idéologique, politique ou religieuse, ni à aucun obstacle économique.

Les bibliothèques et les services de l'information ont aussi l'obligation de servir tous les membres de leurs communautés, sans considération d'âge, de race, de nationalité, de religion, de culture, d'affiliation politique, de handicaps physiques ou autres, de genre ou d'orientation sexuelle, ou quoique ce soit d'autre.

Les bibliothèques et les services d'information doivent soutenir le droit de l'utilisateur à chercher l'information de son choix.

Les bibliothèques et les services d'information doivent respecter la vie privée de leurs utilisateurs et admettre la confidentialité des informations obtenues.

Les bibliothèques et les services d'information ont pour devoir de faciliter et promouvoir l'accès public à une information de qualité et à sa communication. On doit aider les utilisateurs en leur proposant compétences et environnement approprié où ils pourront en toute liberté et confiance utiliser les ressources et les services de leur choix.

Outre les nombreuses ressources de valeur disponibles sur Internet, on peut en trouver d'incorrectes, inexactes voire même choquantes. Les bibliothécaires doivent informer et former leurs usagers à une utilisation d'Internet et des ressources électroniques efficace et performante. Ils doivent promouvoir activement et faciliter pour leurs usagers un accès responsable à une information en réseau de qualité, y compris pour les enfants et les adolescents.

Comme les autres services majeurs de la bibliothèque et des centres d'information, l'accès à Internet doit être gratuit.

Mise en œuvre des principes énoncés dans le Manifeste

L'IFLA incite la communauté internationale à soutenir le développement de l'accès à Internet dans le monde entier et particulièrement dans les pays émergents, afin que tous bénéficient de l'information offerte par Internet.

IFLA incite chaque pays à développer une infrastructure nationale de l'information qui fournira un accès à Internet à sa population nationale.

IFLA incite tous les gouvernements à soutenir la libre circulation d'information accessible via les bibliothèques et les services d'information et à s'opposer à toute tentative d'interdiction d'accès ou de censure.

IFLA enjoint vivement la communauté des bibliothèques et des responsables aux niveaux nationaux et locaux de mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des plans qui appliquent les principes exprimés dans ce Manifeste.

Ce Manifeste a été préparé par [IFLA/FAIFE](#).

Approuvé par le Conseil de l'IFLA le 27 mars 2002, la Haye, Pays-Bas.

Proclamé par IFLA le 1 mai 2002.

Latest Revision: 17 January 2006

Copyright © International Federation of Library Associations and Institutions

www.ifla.org